

REGLEMENT DU CHAMPIONNAT REGIONAL ADULTES
Ligue Nouvelle-Aquitaine de Badminton
Saison 2023-2024



Date : [30 et 31 mars et 1er avril 2024](#)

Lieu : [Limoges](#)

Salle : [Gymnase Landouge, 9 rue Jean de Vienne, 87100 Limoges](#)

HORAIRES :

Samedi : 09h00 - 21h00

Dimanche : 08h00-21h00

Lundi : 08h00-19h

Ces horaires sont donnés à titre indicatif

Organisme receveur : [ASBAD Limoges](#)

Comité d'organisation : Ligue

Responsable : Hurteau Jennifer - 06 50 90 69 47

Date limite d'inscription : [9 mars 2024](#)

Publication de la liste des qualifiés : [16 mars 2024](#)

Le Championnat Régional adultes est une compétition individuelle, annuelle, pour l'attribution des titres de champion et vice-champion de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les Championnats de Ligue adultes désigneront un champion par discipline : simple homme, simple dame, double homme, double dame et double mixte.

1. Le tournoi se déroulera selon les règles FFBaD et les dispositions particulières ci-dessous.
2. Ce tournoi est ouvert à tous les joueurs licenciés FFBaD d'une association de la ligue Nouvelle-Aquitaine à partir de la catégorie minime.
Seuls les joueurs de nationalité française pourront participer à la compétition.
Chaque participant mineur à une compétition doit être placé, explicitement et en permanence, sous la responsabilité d'un adulte responsable, connu du juge-arbitre et disposant d'une autorisation délivrée par l'autorité parentale, dans le respect de la réglementation en vigueur concernant l'accompagnement des mineurs.
3. Les tableaux proposés sont : les simples hommes, simples dames, doubles hommes, doubles dames et doubles mixtes. Seuls les tableaux ouverts pendant la compétition délivreront un titre.
Les tableaux seront divisés en plusieurs séries en fonction du CPPH. La série 1 sera constituée de 8 joueurs ou 8 paires, ceux qui ont le plus de points, répartis-en 2 poules de 4. Les inscrits suivants seront répartis en séries au CPPH en décroissant, dans la mesure du possible, nous privilégierons des poules avec 2 sortants.
La compétition se déroulera sur 3 jours : les simple le samedi, les doubles le dimanche et le mixte le lundi.
4. L'organisation gèrera le tournoi à l'aide d'un logiciel homologué.



5. La compétition se déroule sur minimum 7 terrains. Les horaires prévisionnels sont les suivants : 09h - 21h le samedi, 08h - 21h le dimanche et 08h – 19h le lundi.
6. La date limite d'inscription est fixée au [samedi 9 mars 2024](#).
Les inscriptions se font en ligne sur Badnet. L'inscription des paires ne sera effective qu'à réception des inscriptions des 2 joueurs ou joueuses.
7. Le CPPH utilisé pour la liste des qualifiés sera celui à la date du [14 mars 2024](#).
Le tirage au sort et la confection des tableaux se feront le [19 mars 2024](#).
8. Le montant des droits d'engagements est de 15 € (un tableau), 22 € (deux tableaux), 28 € (trois tableaux).
9. Le paiement des inscriptions pourra se faire suite aux convocations pour des raisons pratiques.
10. Les horaires des tableaux affichés sont donnés à titre indicatif et pourront éventuellement être modifiés.
11. Les volants sont à la charge des participants, avec partage égal entre les deux joueurs ou paires.
12. Le volant officiel de la compétition est le Victor Champion n°1.
13. Les matchs seront arbitrés par des officiels dans la mesure du possible. La CLOT se réserve le droit d'organiser des formations ou examens d'officiels techniques.
14. Tout joueur doit être présent dans la salle 45 mn avant l'heure présumée de son match. Il devra se faire pointer à la table de marque dès son arrivée. Tout joueur devant s'absenter doit en faire la demande au juge-arbitre.
15. Le temps de repos minimum entre deux matchs est de 20 min.
16. Les joueurs disposent de 3 min entre l'appel et le début de leur match, échauffement et test des volants compris.
17. Les volants touchant un obstacle au-dessus du terrain (câbles, paniers, éclairage, plafond) seront déclarés faute en jeu et une fois let au service.
18. Seuls auront accès au plateau de jeu, les joueurs devant disputer leur match, les membres du Comité d'organisation, les juges arbitres, les arbitres, et au plus deux conseillers par joueur ou paire, si la salle le permet.
19. Les décisions des juges-arbitres sont sans appel.
20. Aucun participant ne doit faire l'objet d'une interdiction de participer aux compétitions et tournois officiels.
21. Les joueurs, les entraîneurs, les officiels d'équipes et techniques ont pris connaissance du code de conduite des joueurs et du code de conduite pour les entraîneurs, officiels d'équipe et technique, voir articles 3.9 et 3.10 du guide du badminton. Ces règlements seront affichés dans les gymnases le jour du tournoi.
22. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort.

Si un joueur est forfait, il doit prévenir le plus tôt possible impérativement l'organisateur et éventuellement son(sa) partenaire s'il est inscrit en double. Celui (Celle)-ci doit alors préciser s'il (si elle) maintient son inscription en recherche ou s'il (si elle) annule sa participation sinon le caractère volontaire du forfait sera retenu. Tout joueur forfait adressera dans les 5 jours les pièces justificatives au siège de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

23. Les joueurs devront porter des tenues conformes avec le Règlement Général des Compétitions. En particulier, les surnoms, les diminutifs ou tout autre qualificatif en dehors de ceux autorisés par la FFBD (nom du club, ville, nom du joueur) ne sont pas autorisés sur les maillots des joueurs, voir l'article 3.1.C2 du guide du badminton (qui sera affiché dans la salle).

24. L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports. Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge arbitre avant son premier match.

25. L'inscription au tournoi implique l'acceptation de ce règlement. Sauf indication contraire, toute personne inscrite accepte de céder à l'organisation ses droits à l'image pour les prises de vue réalisées durant le tournoi.

26. La Ligue Nouvelle-Aquitaine pourra adapter ce règlement en fonction des conditions sanitaires.

Les droits d'inscription des joueurs du club receveur sont gratuits.

LES INSCRIPTIONS DOIVENT ÊTRE REALISEES AVANT LE **9 MARS 2024**.

